



## **Symposium régional sur le renforcement des capacités des magistrats africains sur les questions environnementales**

### **Note conceptuelle**

#### **1.0 Contexte**

L'Afrique est en pleine croissance socio-économique et il est vital que le développement qui en découle s'effectue de manière durable. La gestion rationnelle de l'environnement est un paramètre essentiel à l'atteinte d'un développement durable en Afrique car la plupart des Africains dépendent des ressources naturelles pour leur subsistance. Cette gestion rationnelle des ressources naturelles est largement dépendante de la manière dont les régimes de gouvernance, y compris les lois environnementales, appuient les efforts nationaux et régionaux visant à réaliser une croissance respectueuse de l'environnement. Le développement durable en Afrique est donc lié à l'efficacité de la mise en œuvre, au respect et à l'application des lois environnementales.

Le pouvoir judiciaire est de plus en plus reconnu comme un acteur essentiel dans la promotion du respect et l'application des législations internationales et nationales sur l'environnement. En raison de son rôle traditionnel dans la résolution des conflits et l'interprétation des lois, le pouvoir judiciaire est confronté à la nécessité de trouver un équilibre entre les intérêts de la population en matière de développement socio-économique et de gestion durable de l'environnementale et les intérêts individuels dans certains secteurs. Le renforcement des capacités des magistrats dans ce domaine est donc essentiel à l'atteinte d'un développement durable en Afrique.

De nombreux pays africains ont mis en œuvre des programmes de formation ou de renforcement des capacités des magistrats. Ces programmes abordent divers sujets d'intérêt national dans le but de promouvoir l'état de droit. Le renforcement des capacités sur les questions environnementales, quant à lui, a souvent été optionnel et coûteux. Par conséquent, cette habitude n'a pas été cultivée dans les pays. Le constat est que de nombreux instituts d'enseignement du droit qui organisent régulièrement des formations pour les magistrats n'ont que peu ou pas de modules traitant du droit environnemental et de la gestion des ressources naturelles. Au vu de cette situation, il est nécessaire d'impliquer le pouvoir judiciaire pour assurer l'intégration des questions environnementales dans la formation continue des magistrats de façon à créer une appropriation de la problématique et assurer sa durabilité.



Le renforcement des capacités des magistrats africains sur les questions environnementales leur permettra donc de disposer des connaissances nécessaires afin de mettre en œuvre et d'appliquer les lois environnementales, de promouvoir la primauté du droit et de soutenir les réponses nationales et régionales aux crises environnementales urgentes. Cela permettra également de faire du pouvoir judiciaire une partie intégrante de la réalisation des objectifs environnementaux nationaux et internationaux.

## 2.0 Le programme d'enseignement du droit environnemental en Afrique

Un certain nombre de responsables d'institutions d'enseignement du droit en Afrique anglophone ainsi que de hauts magistrats ont participé à un colloque organisé par l'ONU Environnement sur le thème de « **l'intégration de la formation environnementale dans les écoles de formation des magistrats en Afrique** » en janvier 2017 à Johannesburg. Ce colloque a permis l'élaboration du Plan d'Action de Johannesburg sur le Droit Environnemental en tant qu'action stratégique clé pour aider les pays à promouvoir et intégrer le droit environnemental dans les écoles de formation des magistrats. Les responsables des institutions et des programmes de formation des magistrats ont également convenu de créer un réseau des magistrats africain sur l'éducation au droit de l'environnement. Le réseau offrira des occasions d'échange d'information, de création de partenariats et de renforcement des capacités. Il permettra également de partager des résultats de recherches sur la législation environnementale, les pratiques judiciaires et la promotion du droit environnemental.

À la suite du colloque de Johannesburg et dudit Plan d'action sur le droit environnemental, plusieurs instances judiciaires ont intégré la législation environnementale dans leurs programmes et formé des formateurs, tandis que d'autres ont établi des bureaux et des tribunaux verts.

En juin 2017, une formation de formateurs pour les enseignants de droit en Afrique s'est tenue à Johannesburg en collaboration avec l'Institut sud-africain d'éducation judiciaire et l'ONU Environnement pour permettre aux enseignants de droit et aux responsables des institutions d'améliorer leurs compétences en matière de formation, d'intégration et de développement d'un curriculum sur la législation environnementale.



Le curriculum sur la législation environnementale ainsi que le développement prévu de programmes de formation régionaux se sont étendu aux pays francophones et lusophones.

Les résultats de ces efforts sont un engagement concerté des pays africains à intégrer la formation en droit environnemental dans leurs stratégies et programmes de formation des magistrats de manière durable.

### **3.0 Symposium régional sur le renforcement des capacités des magistrats africains sur les questions environnementales**

Un symposium régional sur le renforcement des capacités des magistrats africains sur les questions environnementales se tiendra à Maputo, du 1er au 3 août 2018, sous les auspices de la Juge en chef de la cour suprême du Mozambique, du Réseau judiciaire africain sur l'éducation au droit environnemental, de l'ONU Environnement et d'autres partenaires. Le Symposium assurera le leadership et la direction sur les questions environnementales dans les systèmes judiciaires et lancera le Réseau des Magistrats Africain sur l'Education en Droit Environnemental. Le symposium accueillera les pays africains anglophones, francophones et lusophones pour un renforcement durable des connaissances et des compétences des acteurs du système judiciaire en matière d'environnement.

La participation des juges en chef, d'autres chefs de la magistrature, des magistrats, des partenaires et des différents acteurs du système judiciaire est de ce fait essentielle pour un positionnement stratégiquement des questions environnementales dans le domaine judiciaire et pour susciter un engagement ferme à l'égard du futur Réseau des Magistrats Africain sur l'Education en Droit Environnemental. Le Symposium offrira également une plate-forme pour renforcer les capacités des institutions judiciaires en matière de développement curriculaire ainsi qu'en matière d'approches d'intégration de nouveaux domaines de la loi.

#### **Les objectifs du symposium sont:**

- I. Promouvoir une intégration durable du droit environnemental dans le domaine judiciaire en Afrique;
- II. Examiner et valider le projet de guide et de cadre régional de la formation des magistrats en droit environnemental;



- III. Créer une plate-forme pour que les pays africains (francophones, lusophones et anglophones) puissent identifier les problèmes environnementaux émergents, échanger les bonnes pratiques et établir des relations synergiques;
- IV. Évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par les pays pour faire évoluer la formation des magistrats;
- V. Revoir et valider le mode de gestion du réseau des enseignants de droit environnemental en Afrique;
- VI. Lancer le Réseau des Magistrats Africain sur l'Education en Droit Environnemental, discuter et finaliser les questions de gouvernance.

**Les résultats attendus sont:**

- A. Une meilleure compréhension de l'importance des questions environnementales dans le domaine de la magistrature.
- B. Le lancement d'un Réseau des Magistrats Africain sur l'Education en Droit Environnemental avec des membres ayant des objectifs communs en la matière.
- C. Un plan global pour intégrer durablement la législation environnementale dans les programmes des instituts africains de formation des magistrats.

**4.0 Organisation du symposium**

Le Symposium se tiendra sur une période de trois jours. Deux journées seront consacrées aux responsables des institutions de formation des magistrats et des enseignants de droit. Une journée sera réservée aux juges en chef, aux chefs de la magistrature et aux différents partenaires pour insuffler un leadership et des conseils sur l'intégration des questions environnementales dans les systèmes judiciaires et lancer le réseau.

**Participants**

Le symposium concerne les juges en chef des cours suprêmes et aux autres responsables judiciaires, les juges principaux, les magistrats, les procureurs généraux, les enseignants en droit et les responsables des établissements de formation des magistrats dans les pays africains (francophones, lusophones et anglophones) ainsi que les différents partenaires et parties prenantes.

**Organisations partenaires**

ONU Environnement, Agences des Nations Unies, Communautés économiques régionales, La Francophonie, UICN, autres réseaux, organisations et partenaires au développement.



## Date et lieu

1-3 août 2018, Lieu: Maputo

## Contacts

<p><b>Robert Wabunoha</b> Regional Coordinator Environmental Governance UN Environment <a href="mailto:Robert.Wabunoha@unep.org">Robert.Wabunoha@unep.org</a></p>	<p><b>Elisa Samuel</b> Juiza de Direito Directora do Centro de Formação Jurídica e Judiciária/CFJJ <a href="mailto:elisasamuelmz@gmail.com">elisasamuelmz@gmail.com</a>, <a href="mailto:amj@tdm.co.mz">amj@tdm.co.mz</a> Maputo-Mozambique</p>
---	---